



« PREVENTION ET REGLEMENT DES DIFFERENDS »

Cette formation de base est assurée par **des praticiens de la médiation**, à raison de 6 séances, en partenariat avec l'Institut Universitaire de Formation à la Médiation et à la Négociation, **IFOMENE** (Institut Catholique de PARIS ICP). Elle entre dans le cadre du programme validé par la Fédération Nationale des Centres de Médiation (**FNCM**).

Chaque séance se déroule de 9 heures à 18 heures, 8 heures par jour, soit **56 heures** de formation pour le cycle complet.

- **SEANCE 1 - Vendredi 11 mars 2016**
La médiation : mode alternatif de règlement des conflits
Maître Bertrand DELCOURT - Avocat - Médiateur - Responsable de la délégation Ile de France de la CNPM - Membre associé du GEMME
- **SEANCE 2 - Vendredi 25 mars 2016**
Communication et Médiation
Madame Federica OUDIN - Enseignant chercheur - Médiatrice en Entreprise
- **SEANCE 3 - Vendredi 15 avril 2016**
La négociation
Monsieur Stephen BENSIMON - Philosophe - Normalien - Médiateur - Directeur pédagogique de IFOMENE
- **SEANCE 4 - Vendredi 20 mai 2016**
Le statut juridique de la médiation
Madame Michèle WEIL-GUTHMANN - Médiatrice - Magistrat honoraire, Ancien Diplomate - Secrétaire Générale du GEMME
- **SEANCE 5 - Vendredi 27 mai 2016**
Mise en situation à partir d'une médiation filmée
- **SEANCE 6 - Vendredi 03 juin 2016**
Médiation : le nouveau visage de la légitimité
Monsieur Eric BATTISTONI - Magistrat - Co-fondateur du Groupement Européen des Magistrats pour la Médiation (GEMME)
- **SEANCE 7 - Vendredi 17 juin 2016**
Le déroulement pratique d'une médiation/conciliation
Madame Béatrice BRENEUR - Président de Chambre honoraire, Médiatrice auprès du Conseil de l'Europe - Vice-présidente du Groupement Européen des Magistrats pour la Médiation (GEMME) - Présidente de la Conférence Internationale de la Médiation pour la Justice (CIMJ)

Lieu :

Cabinet COURTEAUD - PELLISSIER
174 boulevard Saint-Germain
75006 PARIS

Coût de la formation: Déjeuner compris

7 séances 1890 € HT soit 2268 € TTC
par séance 270 € HT soit 324 € TTC

Possibilité de prise en charge par le FIFPL ou tout autre organisme financeur

BULLETIN D'INSCRIPTION

« Prévention et règlement des différends » - PARIS - 2015-2

NOM PRENOM

ADRESSE

TELEPHONE / FAX MAIL

Ci-joint chèque (établi à l'ordre de **UNITE DE FORMATION**) de

SIGNATURE DATE

(Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de participation et par la présente signature les accepter sans réserve)



ORGANISME FORMATEUR - Enregistré sous le numéro 8242 01624 42 auprès du Préfet de la Région Rhône Alpes

UNITE DE FORMATION - 23 rue de Terrenoire - 42100 SAINT-ETIENNE

udf@lopez-associes.com - 04 77 49 45 89 - www.cnpm-mediation.org

unité de formation



ORGANISME FORMATEUR

23 rue de Terrenoire 42100 SAINT-ETIENNE – 04 77 49 45 89 / 04 77 49 65 66 (fax)
udf@lopez-associes.com

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

A réception du bulletin d'inscription accompagné du règlement correspondant, une attestation d'inscription et une convention de formation seront adressées au signataire.

A l'issue de la formation, une attestation de présence, la feuille d'émargement ainsi que la facture « Acquittée » seront adressées au participant.

Toute demande d'annulation d'une inscription doit être notifiée par écrit à **Unité de Formation**. Pour toute annulation effectuée moins de 10 jours avant la date de la formation ou en cas d'absence du participant, **Unité de Formation** facturera l'intégralité du montant de la formation au participant ou à l'entreprise concernée. Toutefois les remplacements de participants sont acceptés sous réserve de confirmer par écrit à **Unité de Formation** les coordonnées du nouveau stagiaire. Dans le cadre du cycle de formation « Prévention et règlement des différends », en cas d'absence exceptionnelle, il est également possible de participer à la séance manquante lors du cycle suivant.

Unité de Formation se réserve le droit d'ajourner une session, au plus tard 10 jours avant le début de celle-ci, si le nombre de participants prévu est jugé pédagogiquement insuffisant. Dans ce cas, **Unité de Formation** s'engage à informer immédiatement chaque participant par écrit et à renvoyer le règlement correspondant.

Unité de Formation se réserve le droit de modifier le programme de la formation en cas de nécessité et de changer d'intervenant en cas d'empêchement de l'un d'eux.

unité de formation



ORGANISME FORMATEUR

23 rue de Terrenoire 42100 SAINT-ETIENNE – 04 77 49 45 89 / 04 77 49 65 66 (fax)
udf@lopez-associes.com